



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 novembre 2024, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 24-1077 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-951* »

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier, le 28 novembre 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com).

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 2<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte